

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.047.B

**Parcours d'éducation
artistique et culturelle
(PEAC) : sollicitation
de subvention auprès
de la DRAC Nouvelle -
Aquitaine**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.047.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC) : SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE - AQUITAINE

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) est une action visant à favoriser l'éducation artistique et culturelle, adressée particulièrement au jeune public.

Les actions soutenues concernent :

- les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- plusieurs catégories d'interventions (pratique artistique, acquisition de connaissances, sensibilisation) ;
- plusieurs disciplines (musique, théâtre, arts de rue, cirque, art contemporain...).

Depuis 2016, la politique culturelle de GrandAngoulême axe une partie de ses missions à la mise en œuvre des PEAC, par la coordination des actions des établissements et des partenaires culturels (le Théâtre d'Angoulême, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, le FRAC (Fonds régional d'art contemporain), les musées d'Angoulême, Via Patrimoine) et la mise en œuvre d'actions à destination du jeune public.

Une première phase de préfiguration (2016) a permis de structurer la démarche, de créer une dynamique de territoire et d'obtenir un financement de 7 000 € de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.

En octobre 2017, GrandAngoulême a signé un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de 3 ans (2017-2020) avec l'Etat, en présence du Ministre de l'Education Nationale et de la Ministre de la Culture. Un nouveau contrat pour la période 2020-2023 est à l'étude avec les services de l'Etat.

L'objectif de ce contrat de territoire est de permettre à chaque enfant des 38 communes de GrandAngoulême de rencontrer plusieurs disciplines dans son parcours de citoyen en devenir, en temps scolaire et extra-scolaire.

Sur les 3 années scolaires 2017 à 2020, les PEAC de GrandAngoulême ont concerné 11 000 jeunes du territoire, au travers de plus de 6 000 heures d'interventions artistiques.

La démarche des parcours positionne GrandAngoulême comme animateur de territoire auprès des grands établissements et renforce les liens autres que financiers avec les partenaires culturels du territoire, mais également avec les institutionnels (DRAC, Inspection Académique, Rectorat). Cela permet également de renforcer le lien entre politique culturelle et politique enfance-jeunesse.

Il est proposé de continuer et développer en 2020-2021 la démarche lancée en 2017 par la réalisation d'une politique d'Education Artistique et Culturelle s'appuyant sur :

- La coordination des établissements culturels pour des actions communes à destination du jeune public ;
- Le pilotage GrandAngoulême, au travers d'un PEAC à dominante rurale, basé sur l'expérience de l'Epiphyte ; et d'un PEAC à dominante urbaine, orienté quartiers prioritaires ;
- La mise en œuvre d'un parcours Image, lié à la spécificité du territoire : la bande dessinée et les studios d'animation.

Les moyens de mise en œuvre prennent plusieurs formes :

- Des résidences pédagogiques au long cours auprès de 20 classes ou groupes sur le territoire durant toute l'année scolaire 2019-2020 ;
- Un livret EAC à destination des enseignants et animateurs socio-culturels des 38 communes, recensant les propositions de chaque établissement et structure culturelle partenaire (visuels réalisés par l'illustrateur angoumois Olivier Balez) ;
- Un cycle de conférences et de formations, à destination des enseignants et professionnels de la culture et de l'éducation mais également du grand public.

Il est proposé de demander un soutien de 50 000 € à la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de cette politique EAC, dans le cadre de la convention DRAC-GrandAngoulême 2017-2020 puis de la nouvelle convention 2020-2023 portant sur la mise en œuvre d'actions de pratiques artistiques, de sensibilisation, de formation et de coordination.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) et à signer les documents afférents.

D'IMPUTER les recettes au budget principal, chapitre 74 – fonction 30 – nature 74718.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 27 février 2020

Annexe- Budget PEAC 2019-2020

DEPENSES	Action, projet	Support	Détail	Montant
Communication	Graphisme, bilan, impressions, articles	Livret, flyers, invitations		12 000 €
Formations	Cycle de conférences			7 000 €
Résidences pédagogiques	Résidences d'artistes sur le temps long	Interventions artistiques	55€/heure	39 625 €
Médiation-diffusion en hors temps scolaire	Ateliers de pratique + résidences	Ateliers & diffusion	55 €/heure	15 000 €
Parcours Image	Visites, ateliers, projections, rencontres de professionnels		Taux intermittent ; 55€/heure	5 000 €
Parcours ateliers	Littérature, spectacle vivant, musiques actuelles et arts visuels	Ateliers et actions culturelles		66 000 €
Ressources humaines	Poste chargée de mission	Coordination		18 800 €
TOTAL				163 425 €

Recettes	Montant	Structure
EAC	50 000 €	DRAC
Autofinancement	113 425 €	GrandAngoulême
TOTAL	163 425 €	